

223C0998  
FR0013318813-FS0529

30 juin 2023

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**PARAGON ID**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société de droit anglais GIML Investments 3 Limited<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 juin 2023, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de de la société PARAGON ID, et détenir individuellement 1 591 603 actions PARAGON ID représentant 3 183 206 droits de vote en assemblée générale ordinaire, soit 80,25% du capital et 86,67% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion le 23 juin 2023 d'un contrat de cession de droit anglais entre Grenadier Holdings Limited et GIML Investments 3 Limited, aux termes duquel Grenadier Holdings Limited a transféré à GIML Investments 3 Limited, société sœur, dans le cadre d'une réorganisation capitalistique intragroupe, l'usufruit des 1 591 603 actions PARAGON ID qu'elle détient.

Paragon Group Limited n'a franchi aucun seuil et sa détention est la suivante :

	Actions en nue propriété	Actions en usufruit	% capital en nue-propiété	% capital en usufruit	Droits de vote en AGO	Droits de vote en AGE	% droits de vote en AGO <sup>3</sup>	% droits de vote en AGE
Grenadier Holdings Limited	1 591 603	0	80,25%	0	0	3 183 206	0	86,67%
GIML Investments 3 Limited	0	1 591 603	0	80,25%	3 183 206	0	86,67%	0
<b>Total Paragon Group Limited</b>	<b>1 591 603</b>	<b>1 591 603</b>	<b>80,25%</b>	<b>80,25%</b>	<b>3 183 206</b>	<b>3 183 206</b>	<b>86,67%</b>	<b>86,67%</b>

<sup>1</sup> Société de droit anglais contrôlée par Paragon Group Limited, société de droit anglais dont le siège social est sis Lower Ground Floor, Park House, 16/18, Finsbury Circus, Londres, Angleterre.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 983 403 actions représentant 3 672 777 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Pour les actions faisant l'objet d'un démembrement de propriété, il est rappelé que le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires, et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

2. Par le même courrier, en application des dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17, I du règlement général de l'AMF, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :
- « Le franchissement des seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3 du capital et des droits de vote dans Paragon ID résulte de la cession par Grenadier Holdings Limited de l'usufruit des 1.591.603 actions de Paragon ID qu'elle détient à GIML Investments 3 Limited.
  - Cette opération n'a donné lieu à aucun paiement de la part de GIML Investments 3 Limited, le prix de cession ayant fait l'objet d'un crédit-vendeur.
  - GIML Investments 3 Limited agit de concert avec Grenadier Holdings Limited.
  - Grenadier Holdings Limited a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat sur les actions qu'elle ne détient pas, directement ou indirectement, seul ou de concert, dans Paragon ID (cf. communiqué de presse en date du 19 juin 2023).
  - Grenadier Holdings Limited a également annoncé son intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions Paragon ID qu'elle ne détient pas dans l'hypothèse où elle détiendrait au moins 90% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'offre publique d'achat.
  - Le concert n'a pas l'intention de modifier la stratégie de Paragon ID et en particulier n'a pas l'intention de mettre en œuvre l'une des opérations visées au 6° de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF vis-à-vis de Paragon ID, hormis le retrait obligatoire visé ci-dessus.
  - GIML Investments 3 Limited bénéficie jusqu'au 31 décembre 2023 d'une option d'achat portant sur la nue-propriété des actions de Paragon ID détenues par Grenadier Holdings Limited. GIML Investments 3 Limited n'a pas l'intention d'exercer cette option d'achat avant la clôture de l'offre publique d'achat.
  - Le concert n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de Paragon ID.
  - Dans l'hypothèse de la réalisation d'un retrait obligatoire consécutif à l'offre publique d'achat, la composition du conseil d'administration pourra être modifiée afin de tenir compte de cette nouvelle situation »